REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0603**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Secteurs à l'aval du Vallon des hôpitaux - Exutoire pluvial et restructuration secteur rue Guilloux - Principe d'acquisition de lots de copropriété situés rue Guilloux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021

Décision n° CP-2021-0603

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Saint Genis Laval
objet :	**Secteurs à l'aval du Vallon des hôpitaux - Exutoire pluvial et restructuration secteur rue Guilloux - Principe d'acquisition de lots de copropriété situés rue Guilloux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Les opérations situées à l'aval du secteur Vallon des Hôpitaux à Saint Genis Laval, concernant la création d'un exutoire pluvial et la restructuration sur le secteur rue Guilloux, font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Ces dernières années, des inondations récurrentes, mais avec des origines variées, ont eu lieu dans le secteur industriel de la Mouche à Saint Genis Laval :

- par ruissellement pluvial sur voirie : le long du chemin du Grand Revoyet et de la rue des Sources,
- par mise en charge du collecteur unitaire : au niveau de l'intersection rue Guilloux/chemin de Laval.

Dans ces secteurs, les réseaux d'assainissement sont aujourd'hui de type unitaire, recueillant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. L'urbanisation croissante du secteur fait que ces collecteurs sont aujourd'hui sous-dimensionnés par temps de pluie et connaissent des insuffisances notables se traduisant régulièrement par des mises en charge et débordements. Ces dysfonctionnements sont sources de tension entre les particuliers et les entreprises riveraines.

Le carrefour rue Guilloux/chemin de Laval est particulièrement sensible, avec des débordements fréquents (notamment dernièrement en juillet 2018, juin 2019 et août 2019) en lien direct avec le fonctionnement du réseau d'assainissement. Malgré plusieurs interventions locales des services de la Métropole (modification du fonctionnement des vannes existantes en amont pour limiter les afflux d'eau à cette intersection, mise en place de portail étanche, etc.), les phénomènes perdurent notamment, au niveau des propriétés de madame Ferrari et de monsieur et madame Ménard. Les mises en charges du réseau ont été à l'origine de la présence d'eaux unitaires (mélange d'eaux usées et pluviales) au rez-de-chaussée de leurs maisons.

Plusieurs études ont été réalisées et concluent au renforcement nécessaire des réseaux d'assainissement, en aval de cette intersection, pour permettre de limiter les conséquences des événements pluvieux les plus courants. Néanmoins, ces aménagements, contraints par les pentes et profondeurs de raccordement mais aussi par l'encombrement du sol et l'exiguïté des voies, ne permettront pas de supprimer le risque aujourd'hui connu sur ces propriétés. De plus, la mise en œuvre de cette restructuration nécessite la déviation de plusieurs réseaux de divers concessionnaires et ne peut être effective avant 2023.

Fort de ce constat, et dans l'objectif de limiter le plus rapidement possible l'impact sanitaire sur des parcelles privées, la Métropole souhaite acquérir les 2 maisons concernées dans le but de les démolir et de reprofiler l'espace public pour mieux rediriger les écoulements vers des zones non sensibles.

En amont de ce secteur, le projet du Vallon des hôpitaux, nouveau quartier urbain durable, va prochainement accueillir des logements, des locaux tertiaires, des commerces, des équipements publics ainsi que les aménagements des accès nécessaires. L'accompagnement de la desserte de ce nouveau quartier doit se faire en limitant au maximum les débits rejetés aux réseaux d'assainissement compte tenu de la sensibilité des secteurs situés en aval (dont le carrefour Guilloux/Laval). Ainsi, des prescriptions fines concernant la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle (rétention et infiltration dès que techniquement possible) ont été intégrées au projet du Vallon des hôpitaux.

Néanmoins, compte tenu de la nature du sous-sol, l'infiltration n'est pas possible sur l'ensemble des secteurs ou ne permet pas une infiltration totale des eaux de pluie qui seront collectées. Pour ne pas apporter des volumes d'eaux supplémentaires au réseau d'assainissement, il a été retenu la création d'un rejet pluvial dédié qui sera dirigé vers le ruisseau de la Mouche. Cet ouvrage, de type tranchée d'infiltration, localisé notamment, sous le chemin du Grand Revoyet, permettra également de récupérer, drainer et tamponner les eaux pluviales des voiries empruntées.

Ainsi, la présente décision concerne 2 opérations distinctes mais qui concourent au même objectif de limitation des mises en charges du réseau d'assainissement situé rue du Guilloux/rue des Sources.

II - Description du projet

1° - Suppression des débordements au niveau du carrefour rue Guilloux - chemin de Laval

L'objectif de ces travaux est de :

- retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable en augmentant la capacité du collecteur chemin de Chapoly Laval,
- limiter l'inondation des propriétés voisines par reflux ou ruissellement par temps de pluie.

Le projet de restructuration des réseaux d'assainissement permettra de limiter les conséquences des événements pluvieux les plus courants dans un contexte techniquement très contraint, notamment, par l'exiguïté des voiries et l'encombrement du sous-sol.

De manière plus précise, les travaux envisagés sur le moyen terme concerneraient la reprise du nœud hydraulique au niveau du carrefour Guilloux/Laval, le renouvellement d'un collecteur de type T180 et la reprise d'un collecteur sous-dimensionné.

Il s'agit des réseaux situés :

- carrefour rue Guilloux/chemin de Laval : déconnexion et dévoiement de l'antenne T130 en provenance du nord de la rue Guilloux vers un nouveau regard à implanter au niveau de la parcelle BC141 (propriété Métropole de Lyon) sur environ 65 mètres linéaires, création d'environ 95 mètres linéaires de T180 au niveau de la parcelle BC141, raccordés sur le diamètre 1 500 mm de la rue des Sources, dévoiement d'environ 85 mètres linéaires de T130 au niveau du carrefour Guilloux/Sources afin de supprimer l'effet tête d'épingle, pour un budget pré-estimé à 760 000 € HT,

- rue des Sources : renouvellement du T180 à l'identique (réseau en place vieillissant et présentant des dégradations) sur 250 mètres linéaires environ, pour un budget pré-estimé à 800 000 € HT,

- chemin de Chapoly Laval : remplacement des collecteurs diamètre 600 mm et diamètre 800 mm existants par un diamètre de 1 500 mm sur 450 mètres linéaires environ, suppression du seuil de 57 cm sur le diamètre 600 mm du chemin de Chapoly Laval à l'intersection avec la rue des Sources, et du seuil de 36 cm sur le diamètre 600 mm du chemin de Chapoly Laval, pré-estimé à 1 440 000 € HT.

Pour mener à bien cette restructuration, le dévoiement de nombreux réseaux d'autres concessionnaires (GRDF, électricité, alimentation en eau potable -AEP-, Télécom) est impératif et pré-estimé à 800 000 € HT.

L'opération de renforcement de l'assainissement est donc aujourd'hui chiffrée à 3 800 000 € HT mais comporte encore un certain nombre d'incertitudes.

Ainsi, afin de pouvoir engager les études de maîtrise d'œuvre, les investigations complémentaires (topographie, sondages géotechniques, détection de réseaux, visites pédestres dans les collecteurs visitables, diagnostics structurels approfondis) et fiabiliser le montant des travaux, il est nécessaire d'avancer sur les études. Sur le court terme, seul un montant d'études, estimé à 62 250 € HT, est donc sollicité sur le budget annexe assainissement.

2° - Acquisition des 2 maisons

Les aménagements proposés précédemment ne permettront pas de supprimer le risque aujourd'hui connu sur les 2 propriétés pour des périodes de retour de pluie supérieurs à l'événement décennal. Leur acquisition foncière est donc nécessaire et permettra de résoudre rapidement ce problème sanitaire urgent.

La répartition financière de ces acquisitions est la suivante :

- acquisition de la propriété de monsieur et madame Ménard : 367 000 €,
- acquisition de la propriété de madame Ferrari : 242 000 €.

À ces frais, peuvent s'ajouter notamment, les frais de notaire, la prise en charge des frais de déménagement, la valorisation du mobilier restant en place, la modification du règlement de copropriété, la prise en charge des frais divers liés à l'acquisition des 2 propriétés pour un montant estimatif à hauteur de 78 750 €.

Le montant total de ces acquisitions foncières s'élève à 687 750 € net de taxe, sur le budget annexe de l'assainissement.

Sur le plus long terme, pour permettre le reprofilage de la voirie dans le but de limiter le ruissellement de surface en direction des autres habitations en aval et la reprise du nœud hydraulique, évoqué précédemment de manière optimisée, la démolition de ces propriétés sera nécessaire. Le chiffrage de ces opérations ne sera connu qu'après acquisition foncière et diagnostics approfondis, soit au mieux courant 2022.

3° - Création d'un rejet des eaux pluviales au ruisseau de la Mouche

Les objectifs de ces travaux sont multiples :

- fournir un exutoire définitif complémentaire aux eaux pluviales des voiries de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux, sans surcharge sur le réseau d'assainissement existant,

- déconnecter et desimperméabiliser, au fil de l'eau, les surfaces des voiries empruntées par cet ouvrage,

- déconnecter une source connue traversant la zone industrielle et étant actuellement captée dans le réseau d'assainissement,

- ramener de l'eau au ruisseau de la Mouche dès sa source afin de lui redonner une meilleure hydrologie et soutenir les assecs observés sur l'aval du bassin versant,

- permettre la restauration écologique du ruisseau de la Mouche dans sa zone de source,

- avoir un gain sur la gestion sédimentaire du ruisseau de la Mouche grâce à un effet de "chasse" lors d'évènements pluvieux via un apport supplémentaire maîtrisé d'eau permettant ainsi de limiter les opérations de curage du ruisseau à l'aval.

Les travaux envisagés consistent en la création d'environ 750 mètres linéaires de tranchée d'infiltration le long des chemin du Grand Revoyet, chemin de la Mouche, puis chemin des Platanes avant une connexion avec le ruisseau de la Mouche au niveau de sa zone de résurgence.

Cette opération permettra, en outre, le raccordement des futures voiries de la ZAC (56 000 m² de voiries primaires, stationnements et pistes cyclables), la déconnexion du réseau unitaire des eaux pluviales d'environ 10 500 m² de voirie. Sa mise en œuvre doit avoir lieu, dès 2022, compte tenu du démarrage prochain des opérations de voirie sur la ZAC du Vallon des hôpitaux.

Le montant de ces travaux est estimé à 1 020 000 € TTC au budget principal dont 40 000 € TTC en études complémentaires.

III - Coût du projet

Le montant global des opérations permettant de réduire les problématiques d'assainissement est actuellement estimé à 4 550 000 € HT hors coûts de démolition et de reprofilage de voirie. Sur le court terme, il est proposé une individualisation partielle à hauteur des montants nécessaires aux études complémentaires et acquisitions foncières, soit un montant de 750 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Le montant de l'opération de création d'un exutoire au ruisseau de la Mouche est estimé à 1 020 000 € TTC sur le budget principal. La participation financière de l'Agence de l'eau est estimée à 200 000 € sur le budget principal.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

IV - Désignation des biens à acquérir

Il s'agit d'acquérir les lots de copropriété situés rue Guilloux sur la parcelle cadastrée BE 181 à Saint Genis Laval, appartenant à madame Ferrari et à monsieur et madame Ménard.

L'acquisition se fera à titre onéreux. Le montant estimé par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE), frais de notaire et autres frais lié à l'acquisition inclus, s'élève à 687 750 €. Les négociations sont en cours à ce jour avec les propriétaires. Monsieur et madame Ménard ont lancé une procédure contentieuse contre la Métropole pour que le montant de l'acquisition soit revu à la hausse.

Vu les termes de l'avis de la DIE du 7 février 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le principe de restructuration du réseau d'assainissement sur le secteur des rues Guilloux/Lava/Source/Chapoly Laval et les études afférentes,

b) - le principe d'acquisition des lots de copropriété situés rue Guilloux sur la parcelle cadastrée BE 181 à Saint Genis Laval, dans le cadre de l'opération de restructuration des réseaux d'assainissement au niveau du carrefour Guilloux/Sources,

c) - les études et travaux relatifs à la création d'un exutoire pluvial au Vallon des hôpitaux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation partielle des autorisations de programme globales :

- P19 Assainissement pour un montant de 750 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O8546 selon l'échéancier suivant :

. 737 750 € HT en dépenses dont 50 000 € d'études et 687 750 € de foncier, en 2021,
. 12 250 € HT en dépenses d'études, en 2022 ;

- P21 Eaux pluviales de 1 020 000 € TTC en dépenses et de 200 000 € en recettes, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O8546 selon l'échéancier suivant :

. 40 000 € TTC en études, en 2021,
. 480 000 € TTC en dépenses 100 000 € en recettes, en 2022,
. 500 000 € TTC en dépenses et 100 000 € en recettes, en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.